

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 15 au 21 octobre 2016

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 15 au 21 octobre 2016

24/10/2016

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 15 au 21 octobre 2016

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisines

- **Cons. const., affaire n° 2016-739 DC du 17 octobre 2016** : Loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;
- **Cons. const., affaire n° 2016-604 QPC du 17 octobre 2016** : Loi du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011, II de l'article 31 ;
- **Cons. const., affaire n° 2016-605 QPC du 17 octobre 2016** : Code de l'environnement, article L. 541-10-9.

Décisions rendues et publiées

- **Cons. const., déc., n° 2016-582 QPC du 13 octobre 2016** : **Société Goodyear Dunlop Tires France SA [Indemnité à la charge de l'employeur en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse]** publiée au Journal officiel du 15 octobre 2016 :« Art. 1er. - Le second alinéa de l'article L. 1235-3 du code du travail, dans sa rédaction issue de l'ordonnance no 2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail (partie législative), est conforme à la Constitution ».
- **Cons. const., déc., n° 2016-583/584 QPC du 14 octobre 2016** : **Société FINESTIM et autres[Saisie spéciale des biens ou droits immobiliers incorporels]** publiée au Journal officiel du 16 octobre 2016 :« Art. 1er. - Les dispositions de l'article 706-153 du code de procédure pénale dans leur rédaction résultant de la loi no 2013-1117 du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière sont conformes à la Constitution ».
- **Cons. const., déc., n° 2016-587 QPC du 14 octobre 2016** : **Époux F.[Exonération de l'indemnité compensatrice de cessation de mandat d'un agent général d'assurances]** publiée au Journal officiel du 16 octobre 2016 :« Art. 1er. - Les mots: «dans les mêmes locaux» figurant au c du l du paragraphe V de l'article 151 septies A du code général des impôts dans sa rédaction résultant de la loi no 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011, sont contraires à la Constitution.Art. 2. - *La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions prévues au paragraphe 9 de cette décision* ».

Décisions rendues et non publiées

- **Cons. const., déc., n° 2016-588 QPC du 21 octobre 2016 [Choix de l'EPCI de rattachement pour les communes nouvelles]** :« Article 1er.- Le paragraphe II de l'article L. 2113-5 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction résultant de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est contraire à la Constitution.Article 2.- *La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions prévues aux paragraphes 12 et 13 de cette décision* ».
- **Cons. const., déc., n° 2016-589 QPC du 21 octobre 2016 [Répartition, entre la collectivité territoriale et les communes de Guyane, de la fraction du produit de l'octroi de mer affectée à la dotation globale garantie]** :« Article 1er.- Les mots « la collectivité territoriale » figurant à la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 47 et le second alinéa de l'article 48 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, dans leur rédaction résultant de la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 modifiant la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, sont conformes à la Constitution »
- **Cons. const., déc., n° 2016-590 QPC du 21 octobre 2016 [[Surveillance et contrôle des transmissions empruntant la voie hertzienne]** :« Article 1er.- L'article L. 811-5 du code de la sécurité intérieure, dans sa rédaction issue de la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement, est contraire à la Constitution.Article 2.- *La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions prévues aux paragraphes 11 et 12 de cette décision* ».
- **Cons. const., déc., n° 2016-591 QPC du 21 octobre 2016 [Registre public des trusts]** :« Article 1er. - Le deuxième alinéa de l'article 1649 AB du code général des impôts dans sa rédaction issue de la loi no 2013-1117 du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière est contraire à la Constitution.Article 2. - *La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions prévues au paragraphe 8 de cette décision* ».
- **Cons. const., déc., n° 2016-592 QPC du 21 octobre 2016 [Recours en récupération des frais d'hébergement et d'entretien des personnes handicapées]** :« Article 1er.- Les mots « quel que soit leur âge, dans les établissements mentionnés au b du 5° et au 7° du I de l'article L. 312-1, à l'exception de celles accueillies dans les établissements relevant de l'article L. 344-1 » figurant au premier alinéa de l'article L. 344-5 du code de l'action sociale et des familles et la première phrase du 2° de cet article dans sa rédaction résultant de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées sont conformes à la Constitution ».
- **Cons. const., déc., n° 2016-593 QPC du 21 octobre 2016 [Règles d'implantation des sites d'un laboratoire de**

biologie médicale] :« Article 1er.- Les premier et troisième alinéas de l'article L. 6222-5 du code de la santé publique dans sa rédaction résultant de la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale sont conformes à la Constitution ».

La Rédaction Législation

© LexisNexis SA